

ARRÊTÉ

Le Ministre des Affaires culturelles

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 Juillet 1927, 27 Août 1941, 25 Février 1943, 24 Mai 1951, 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue,

A R R Ê T É

Article 1er - Est inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, y compris les peintures murales, l'église de Saussay à MONTFORT-LE-ROTROU (Sarthe), figurant au cadastre, Section B, sous le numéro 10, d'une contenance de 2 ares 6 centiares, et appartenant à "l'Association des Amis de Saussay", association constituée le 30 Août 1968, ayant son siège social 1, Place de l'Eglise à MONTFORT-LE-ROTROU (Sarthe), et comme représentant responsable, Madame de la Grange Amicie, épouse de M. de Nicolay Aymard, et demeurant au château de MONTFORT-LE-ROTROU (Sarthe).

Cette association en est propriétaire par acte du 20 Septembre 1969, passé devant Maître BOIS, notaire à MONTFORT-LE-ROTROU (Sarthe), et publié au bureau des Hypothèques du MANS (Sarthe) le 6 Février 1970, volume 7196, numéro 25.

Article 2.- Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3.--Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le

13 /
13 NOV. 1973

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur de l'Architecture



Alain BACQUET